

La validation des acquis de l'expérience en entreprise



*Les compétences
de vos salariés
sont votre ressource
stratégique*



La validation des acquis de l'expérience, c'est

- La possibilité pour **une personne** d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle en partant de sa seule expérience professionnelle.
- La possibilité pour **une entreprise** de :
 - > certifier les compétences,
 - > motiver et fidéliser les salariés,
 - > développer l'employabilité,
 - > accompagner les évolutions internes,
 - > adapter l'organisation à ses enjeux,
 - > pérenniser les savoir-faire.

La VAE peut être
la démarche individuelle d'une personne
et
une démarche initiée et portée par une entreprise.



- > 90 % des entreprises sont satisfaites de la démarche de VAE
- > 80 % des dirigeants considèrent que leurs salariés sont plus motivés
- > 86 % des entreprises prévoient de renouveler la démarche*

...pourquoi hésiter plus longtemps ?

Une démarche gagnant-gagnant pour l'entreprise et ses salariés

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, dans son chapitre sur la formation professionnelle, consacre le principe de la validation des acquis de l'expérience en l'inscrivant dans le livre IX du Code du travail.

* Étude menée par le Minéfi auprès de 96 entreprises industrielles en 2005

Entrepreneurs, utilisez la validation des acquis de l'expérience pour

> Certifier les compétences dans votre entreprise

Dans des contextes professionnels de plus en plus réglementés, la mise en valeur de salariés certifiés devient stratégique. La démarche de certification des compétences de votre entreprise contribue à la conquête de nouveaux marchés, au développement de votre image de marque vis-à-vis de vos clients. Pensez à inscrire le mouvement de la certification dans le management de vos ressources humaines !

“ En tant que dirigeant d'une PME, je dois pouvoir valoriser les compétences et la qualité de mes équipes pour répondre aux audits clients de plus en plus réguliers et participer à certains appels d'offres. Aujourd'hui, grâce à la VAE, je peux préciser à mes clients que tous mes opérateurs ont un CAP! C'est un argument décisif. » **Entreprise de microélectronique.**

> Motiver et fidéliser vos salariés

Avec la VAE, vous offrez une chance à vos salariés d'acquiescer une certification professionnelle, de faire un bilan de leurs compétences. La démarche de VAE donne un « nouveau souffle » à vos équipes, développe l'intérêt pour les postes occupés et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

“ Mes salariés ont travaillé dur pour réussir leur VAE, et ils en tirent une grande fierté. Ils sont plus engagés dans leur travail et le climat s'en ressent. » **Entreprise de construction de machines de manutention.**

> Développer l'employabilité de vos salariés

Reconnaître les compétences acquises par l'expérience, c'est donner confiance en l'avenir, élargir les perspectives de développement professionnel et personnel de vos salariés.

“ Le métier de mon entreprise est un métier difficile et nouveau. Je souhaitais professionnaliser mes salariés, homogénéiser les pratiques, bref, tirer tout le monde vers le haut. Je constate l'impact de la démarche de VAE dans les façons de travailler et dans le respect de nos délais clients. » **Entreprise de tri et de valorisation de déchets industriels.**

> Accompagner les évolutions internes

Avec la VAE, vous favorisez et vous facilitez les décisions de mobilité individuelle au sein de l'entreprise. Intégrée dans un parcours professionnel, elle est pertinente dans le cadre de l'accompagnement d'une décision de promotion individuelle, de l'évolution de salariés ayant un potentiel de développement.

“ J'ai utilisé le dispositif de VAE pour deux de mes salariées que je souhaitais faire évoluer. Elles ont repris confiance en elles et j'ai décidé d'accélérer leur promotion. » **Entreprise de fabrication de pièces métalliques.**

> Adapter l'organisation aux enjeux de votre entreprise

La démarche de VAE facilite la reconfiguration de postes et de fonctions. Elle permet de mettre en cohérence la certification professionnelle, le poste occupé et la rémunération de vos salariés.

“ Certains opérateurs tenaient le rôle de conducteurs de chaîne, et c'était devenu problématique dans l'organisation. Leur position était stratégique pour la production et je ne pouvais pas jouer sur la classification: la VAE a été une opportunité pour leur donner une reconnaissance interne en les démarquant des opérateurs. » **Entreprise de fabrication de matériel de sport.**

> Pérenniser vos savoir-faire

En valorisant et en certifiant l'expérience grâce à la VAE, vous renforcez la position des « anciens » dans l'entreprise, et favorisez le transfert de savoir-faire vers les plus jeunes.

“ La VAE a été le moyen de valoriser les salariés qui ont participé à la création de l'entreprise. La démarche a favorisé le transfert de savoir-faire vers les plus jeunes, l'un des enjeux principaux de mon entreprise aujourd'hui. » **Entreprise de conditionnement à façon.**



Quelques informations pour accompagner votre réflexion

Quelles sont les grandes étapes d'une démarche de VAE en entreprise ?

- > Construire le projet avec vos salariés volontaires (une démarche partagée).
- > Choisir les diplômes, les titres ou les certificats de qualification professionnelle les mieux adaptés à votre activité et aux métiers de vos salariés, avec l'appui des professionnels qui délivrent ces certifications.
- > Estimer les besoins d'accompagnement de vos salariés, en interne comme en externe.
- > Suivre le déroulement de la démarche dans la durée (entre 12 et 18 mois).
- > Faire le point avec les salariés concernés une fois la VAE obtenue.

Combien ça coûte ?

- > Le coût dépend de la certification visée et des modalités d'accompagnement externe des candidats. Les frais internes sont fonction des choix propres à l'entreprise.
- > Le coût estimé se situe en moyenne entre 450 € et 1 500 € par salarié bénéficiaire.

De quelles aides pouvez-vous disposer ?

- > Inscrite dans le code du travail, la VAE fait partie du champ de la formation professionnelle continue; elle peut faire l'objet d'une prise en charge par les différents acteurs qui participent à ces dépenses (État, région, OPCA...).

POUR EN SAVOIR PLUS

- > Contactez votre branche professionnelle et votre OPCA.

- > Consultez les sites publics d'information

<http://www.service-public.fr>
<http://www.travail.gouv.fr>
<http://www.cncp.gouv.fr>
<http://www.centre-inffo.fr>
<http://www.intercarif.org>

- > Consultez aussi les sites des instances délivrant les diplômes, titres ou certificats correspondant aux métiers de votre entreprise.

- > Retrouvez d'autres informations VAE sur le site du ministère chargé de l'Industrie

<http://www.industrie.gouv.fr/pratique/format/vae-entreprises.html>

- > Ce document est en ligne sur

<http://www.industrie.gouv.fr/pdf/vae.pdf>